Asile : la France devient le 1er pays de l’UE+ avec 69 000 demandes au premier semestre 2026, devant l’Italie et l’Allemagne

11/09/2026 à 20h04



La France est devenue le premier pays de l’UE+ en nombre de demandes d’asile au premier semestre 2026, selon le bilan publié par l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (EUAA). Elle a enregistré 69 000 demandes, soit environ un cinquième du total européen.

La France devance l’Italie, qui en a reçu 66 000, ainsi que l’Espagne et l’Allemagne, avec 55 000 demandes chacune. Cette première place intervient alors que le nombre total de demandes recule de 17 % dans l’UE+ par rapport au premier semestre 2025. Les 332 000 dossiers enregistrés constituent le niveau le plus bas pour un premier semestre depuis 2021.

Le taux de reconnaissance en première instance s’établit à 31 % : moins d’une décision sur trois aboutit donc à l’octroi d’une protection internationale. Près de 56 % des demandes provenaient de nationalités soumises à une procédure frontalière, à un examen accéléré ou relevant d’un pays d’origine considéré comme sûr.

À la fin du mois de juin, environ 770 000 dossiers restaient en attente d’une décision de première instance dans l’UE+. En tenant compte de tous les recours administratifs et judiciaires, l’EUAA estime le stock total à 1,18 million de dossiers.

Source : Agence de l’Union européenne pour l’asile, 10 septembre 2026
https://www.euaa.europa.eu/news-events/eu-asylum-applications-continued-decline-first-half-2026

Illustration : image fournie.